

-2 par mois d'utilisation, meme sous garantie

Par vallé, le 18/05/2009 à 13:51

Bonjour,

j'ai un litige avec la societe cdiscount. J'ai achete un robot menager kenwood qui est tombe en panne en periode de garantie(3 mois apres l'achat). Il est reparti chez le constructeur via cdiscount. Conclusion, il n'est pas reparable. N'etant plus disponible sur cdiscount, ils m'ont propose un bon d'achat impute de 2% par mois d'utilisation. Ils m'ont dit que la legislation le leur permettait. Pourriez vous me renseigner sur ce point etant donne qu'ils n'ont pas ete en mesure de me communiquer le texte de loi précisant ce fait.

Vour remerciant, recevez mes sinceres salutations.